

VILLE DE SAINT MALO

3, rue des Grands Degrés

T4 2ème

4482

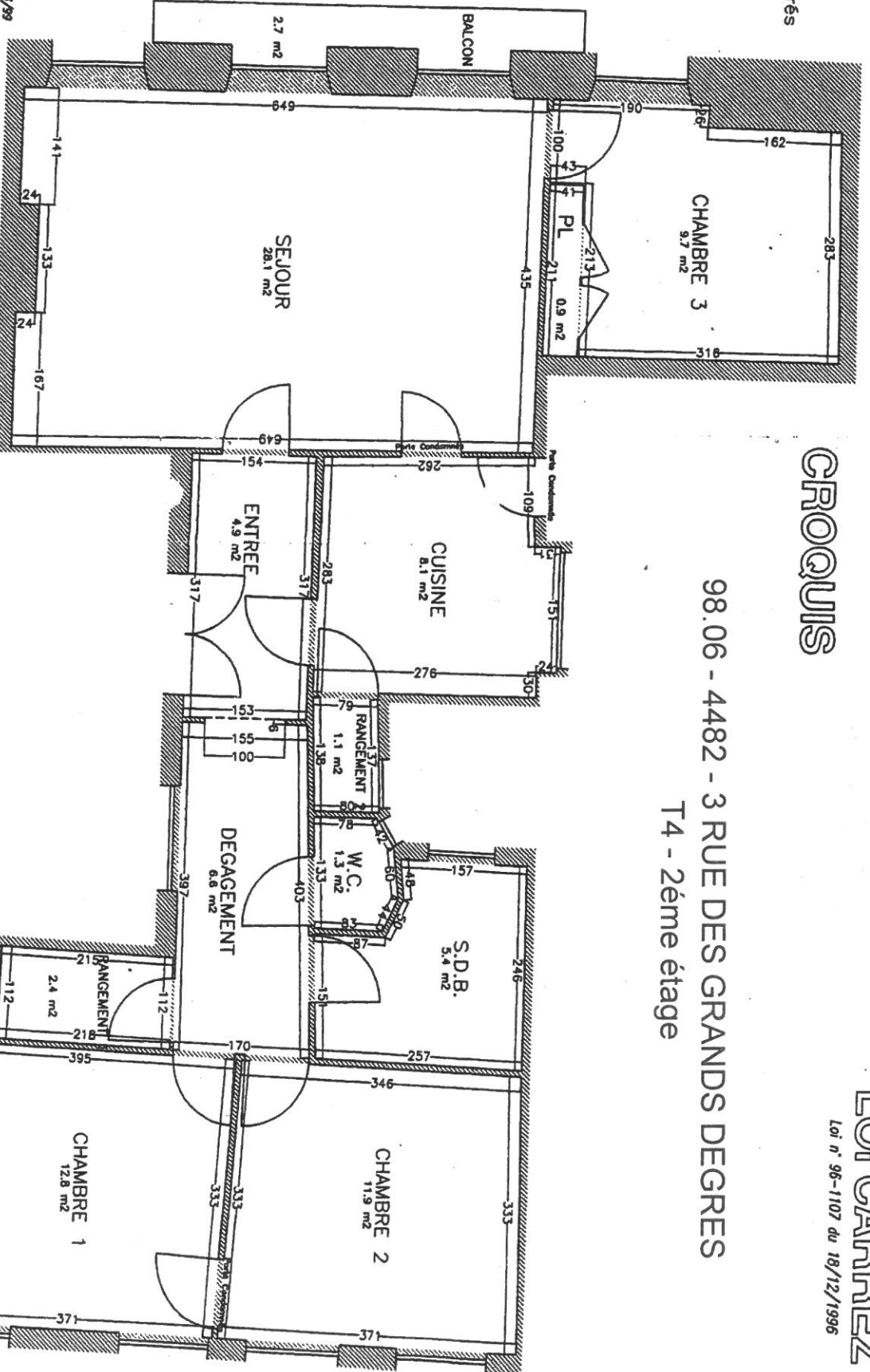
CROQUIS

98.06 - 4482 - 3 RUE DES GRANDS DEGRES

T4 - 2ème étage

LOI CARPREZ
Loi n° 96-1107 du 18/12/1996

- Séjour : 28,1 m²
- Chambre 1 : 12,8 m²
- Chambre 2 : 11,9 m²
- Chambre 3 : 9,7 m²
- Placard : 0,9 m²
- Cuisine : 8,1 m²
- Salle de Bains : 5,4 m²
- W.C. : 1,3 m²
- Entrée : 4,9 m²
- Dégrèvement : 6,6 m²
- Débarras : 1,0 m²
- Rangement 1 : 2,4 m²
- Rangement 2 : 1,1 m²
- Surface garantie : 94 m²
- Balcon : 2,7 m²



Attestation :
Le Cabinet PIERRE atteste la superficie garantie de l'appartement en référence, mesuré le 24/03/99

Fait à RENNES le 24/03/99
Le Géomètre Expert, René PIERRE

CABINET
REMI PIERRE
Géomètres experts
O.G.E. : 95803
7 rue Nationale
35000 RENNES
TEL : 02.99.78.98.50
FAX : 02.99.78.98.51

DECRET du 23/05/97 :
La superficie de la partie antérieure d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juin 1955 est la superficie des planchers des locaux et de couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

